

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE DRAGUIGNAN

VILLE DE FREJUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	45
Conseillers en Exercice	45

SEANCE DU

25 juin 2026

Télétransmission en Préfecture	30 JUIN 2026
Transmission en Préfecture	
Date Réception	30 JUIN 2026

Le vingt-cinq juin deux-mille vingt-six à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de FREJUS, régulièrement convoqué le dix-sept juin deux-mille vingt-six, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur David RACHLINE, des questions 1 à 4 puis des questions 6 à 51 et de Monsieur Gilles LONGO, Premier Adjoint, à la question 5 puis des questions 52 à la fin.

PRESENTS : M. LONGO, Mme PETRUS-BENHAMOU, M. COLOMAR (de la question 1 à la question 7, puis de la question 10 à la fin), Mme SOLER (de la question 1 à la question 41 puis de la question 43 à la fin), M. AGLIO (de la question 1 à la question 9, puis de la question 11 à la fin), Mme LAUVARD (de la question 1 à la question 41 puis de la question 43 à la fin), M. MARCHAND (de la question 1 à la question 19, de la question 23 à la question 41, puis de la question 43 à la fin), Mme EL AKKADI (de la question 1 à la question 26, puis de la question 39 à la fin), M. JOUNIAUX, Mme PLANTAVIN (de la question 1 à la question 41 puis de la question 43 à la fin), M. DIGANI, Mme LEROY, M. SABBAH, Mme VANDRA*, Mme BRENDLE, M. PERONA (de la question 1 à la question 41 puis de la question 43 à la fin), M. BOURDIN (de la question 1 à la question 41 puis de la question 43 à la fin), M. SIMON-CHAUTEMPS (de la question 1 à la question 4 puis de la question 6 à la fin), M. RENARD, M. JULIEN, Mme CAIETTA, M. BERAUD, Mme STEPHAN, M. DALMASSO (de la question 1 à la question 4 puis de la question 6 à la fin), M. CHIOCCA, Mme FIHIPALAI (de la question 1 à la question 41 puis de la question 45 à la fin), M. ROUX (de la question 1 à la question 42 puis de la question 49 à la fin), Mme BENHABREUCHE, Mme AZAHAF, Mme OUADAH, Mme MIRBELLE, Mme DALMASSO (de la question 1 à la question 29 puis de la question 39 à la fin), Mme AUZELY, M. PITTET, Mme MICHELAN*, M. BONNEMAIN, M. FOTIA, M. CAMILLERI (de la question 1 à la question 10 et de la question 12 à la fin), M. CERRUTTI, Mme SCADUTO, Mme ROMANO.

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : Mme Brigitte LANCINE à Mme Carine LEROY, M. Paul VIOLET à Mme Dominique VANDRA, Mme Chloé CHARLET à Mme Katia MICHELAN.

ABSENTS : M. le Maire David RACHLINE (à la question 5, puis de la question 52 à la fin), M. COLOMAR (aux questions 8 et 9), Mme SOLER (la question 42), M. AGLIO (à la question 10), Mme LAUVARD (à la question 42), M. MARCHAND (de la question 20 à la question 22 et à la question 42), Mme EL AKKADI (de la question 27 à la question 38), Mme PLANTAVIN (à la question 42), M. PERONA (à la question 42), M. BOURDIN (à la question 42), M. SIMON-CHAUTEMPS (à la question 5), M. DALMASSO (à la question 5), Mme FIHIPALAI (de la question 42 à la question 44), M. ROUX (de la question 43 à la question 48), Mme DALMASSO (de la question 30 à la question 38), M. CAMILLERI (à la question 11).

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Pierre COLOMAR

DELIBERATION N° 101

AFFECTATION DES RESULTATS DEFINITIFS DE L'EXERCICE 2025

POLE ADMINISTRATION ET JURIDIQUE
PV/PC/CC/AB/LK/DB
DIRECTION DES FINANCES
IC

ACTE
PUBLIE DU <u>30 JUIN 2026</u>
AU <u>31 AOUT 2026</u>
NOTIFIE LE _____

Monsieur Gilles LONGO, Premier Adjoint, expose :

Conformément à l'article L2311-5 du CGCT, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'affecter les résultats 2025 selon les principes suivants :

- l'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser) ;
- le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Tout résultat excédentaire de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'un report destiné à financer les opérations de l'exercice suivant ligne « 002 excédent antérieur de fonctionnement reporté ».

La reprise anticipée des résultats estimés 2025 au budget principal 2026 se décompose comme suit :

1-Résultat de fonctionnement 2025	Budget Principal
R002 Résultat estimé de l'exercice 2025+ Résultat antérieur reporté 2024	2 571 710,65 €
(A) Résultat 2025 à affecter	2 571 710,65 €
2-Résultat d'investissement 2025	Budget Principal
R001 Solde d'exécution 2025 estimé + résultat reporté 2024	-2 740 013,54 €
Correction à apporter sur le résultat d'investissement suite à l'apurement du compte 1069 sur 10 ans (CA 2021 à CFU 2030)	- 240 465,63 €
(B) R 001 Solde d'exécution 2025 corrigé + résultat reporté 2024	-2 980 479,17 €
(C) Solde des restes à réaliser 2025	-2 433 950,58 €
(D) Besoin de financement ou excédent (D)=(B)+(C)	- 5 414 429,75 €
3 - Affectation des résultats 2025	Budget Principal
(E) R 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés qui doit au minimum couvrir le besoin de financement (D)	2 571 710,65 €
(F) R 002 Résultat de fonctionnement 2025 reporté en 2026 (F)=(A)-(E)	0 €

Au vu des résultats définitifs identiques aux résultats estimés, il n'est pas nécessaire de procéder à des ajustements par décision modificative.

De fait,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 319 du 29 juin 2021 fixant la durée de l'apurement du compte 1069 à 10 ans,

Vu la délibération n° 60 du 29 avril 2026 portant reprise anticipée des résultats estimés et affectation provisoire,

Vu la délibération du 25 juin 2026 adoptant le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de Fréjus,

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** les résultats définitifs de l'exercice 2025 tels que présentés ci-dessus.
- **DE DECIDER** de les affecter comme suit :

Affectation des résultats 2025	Budget Principal
R 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	2 571 710,65 €
R 002 Résultat de fonctionnement 2025 reporté en 2026	0 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines, administration générale et moyens généraux réunie le 18 juin 2026 ;

APRES avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à la **MAJORITE** des membres présents et représentés par 35 voix **POUR**, 8 voix **CONTRE** (M. BONNEMAIN, Mme AUZELY, M. PITTET, Mme MICHELAN et son mandant Mme CHARLET, M. FOTIA, M. CAMILLERI, Mme ROMANO) et 2 **ABSTENTIONS** (M. CERRUTTI et Mme SCADUTO).

APPROUVE les résultats définitifs de l'exercice 2025 tels que présentés ci-dessus.

DECIDE de les affecter comme suit :

Affectation des résultats 2025	Budget Principal
R 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	2 571 710,65 €
R 002 Résultat de fonctionnement 2025 reporté en 2026	0 €

La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de la Préfecture du Var.

AINSI FAIT et **DELIBERE** à Fréjus, le 25 juin 2026.

POUR EXPEDITION CONFORME



Le Secrétaire de séance,

Pierre COLOMAR



Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,

Paul VIOLET